

FORMATION GÉRER LES EXIGENCES D'UN PROJET IT

La formation Gérer les exigences d'un projet IT sur 2 jours a pour principal objectif de vous familiariser avec la notion d'exigences afin de les mettre en place et de les respecter tout au long de votre projet. De la notion même d'exigences à la gestion de leurs évolutions en passant par leur formalisation, vous aurez une vue d'ensemble des connaissances et compétences requises à leur bonne utilisation

PROGRAMME

1/ Les exigences : Des besoins à l'ingénierie des exigences

- Exigence : historique et définition
- Mesurer l'apport du CMMI
- Gérer les exigences et les développer
- Les bonnes pratiques de maturité progressive
- L'impact de l'ingénierie des exigences sur le cycle de vie
- Cycles classiques, RUP et Cycle agile
- Mesurer les exigences dans les phases
- Rôles et acteurs liés aux exigences
- Partition entre maîtrise d'ouvrage et maître d'oeuvre

2/ Appréhender la notion d'exigences

- Distinguer exigences utilisateur et système
- Catégoriser les exigences (fonctionnelle, d'interface...)
- Hiérarchiser les exigences et métriques associées

3/ Savoir développer les exigences

- Lien entre les parties et l'expression du besoin
- Les enjeux du document d'exigences
- Spécifier les exigences utilisateur
- Techniques de collecte de besoins
- Utiliser des scénarios
- Techniques de prototypage : rôle et emploi
- Valider ses exigences utilisateur
- Les exigences système et mode de vérification
- Valider et vérifier des exigences

4/ Formaliser des exigences

- Identifier et structurer les exigences
- Connaître les types de numérotation
- Connaître les attributs classificatoires des exigences
- Définir le niveau de précision requis
- Exprimer de façon normalisée ses exigences textuelles
- Modéliser de façon statique et dynamique
- UML : emploi, Use case et User stories
- Exigences sur données et modèles conceptuels
- Formaliser des règles de gestion
- Modèles de documents d'exigences

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 1290 euros

2 jours

MG731

Vous souhaitez organiser cette formation dans vos locaux ?

Contactez nous :

01 84 80 46 24

christophe@agoratic.com

OBJECTIFS

- Collecter et analyser les exigences dans un cahier des charges
- Collecter et analyser les formaliser dans un cahier des charges
- Définir l'organisation des exigences sur le cycle de vie
- Être capable de choisir les outils adaptés aux exigences
- Savoir adapter sa démarche aux différents scénarios du projet

PRE-REQUIS

- Aucun prérequis n'est nécessaire

PUBLIC CONCERNE

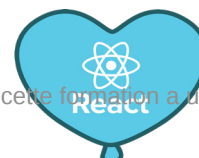
- Maître d'ouvrage
- Analyste
- Chef de projets informatiques
- Equipe de développement
- Equipe de test
- Personne impliquée dans un projet IT

DATES INTER-ENTREPRISES

Paris

15/06/2026, 19/10/2026,

Si vous souhaitez organiser cette formation à une autre date contactez-nous.



NOUS CONTACTER

AGORATIC

107 rue Caulaincourt
75018 Paris

Tel : 01 84 80 46 24
<https://agoratic.com>

PROGRAMME (suite)

5/ Savoir répondre aux exigences contractuelles

- Exigences contractuelles : éléments du contrat
- Les exigences et lotissement
- Exigences particulières liées au cahier des charges
- Exigences en matière de management
- Niveau de réponse et contractualisation des soumissionnaires
- La matrice d'exigences : notation et choix de logiciels

6/ Solliciter la traçabilité des exigences

- Implémenter la traçabilité
- Identifier la base de données
- Marquer les points de traçabilité
- Gérer les changements
- La notion de traçabilité horizontale
- La notion de traçabilité verticale
- Lien entre traçabilité et matrices de conformité
- Vérifier la complétude
- Connaître les outils et logiciels
- Appréhender le niveau d'offres du marché
- Connaître les critères de choix
- Peut-on contourner les outils ?

7/ Réaliser et allouer des exigences

- Établir le cahier des charges
- Lister les spécifications détaillées
- Niveaux de réponse et de prise en charge
- Appréhender l'architecture système
- Allouer des exigences: allouables et générales
- Choisir et justifier sa conception : rôle des exigences

8/ Valider le système en fonction des exigences

- Les exigences fonctionnelles et techniques
- Identifier et dénombrer des tests
- Mesurer la couverture des tests
- Principe de non régression de tests

9/ Gérer les évolutions : Suivi et contrôle des exigences

- Gérer les versions et changements
- Faire le lien avec la gestion de configurations
- Matrice des exigences : aide pour analyser l'impact
- Suivre et contrôler les exigences
- Versionner les exigences

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Prestation de services

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société AgoraTIC n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

Prix et conditions de paiement

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation, sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à AgoraTIC au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à AgoraTIC. En cas de non-règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

Règlement

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque ;
- par virement bancaire :

Qonto

Établissement : 16958

Code guichet : 00001

Compte : 20394435147

Clé : 24

En indiquant le numéro de la ou des factures concernées.

Les factures sont payables à réception, nettes, sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- des frais financiers de 1,5 % par mois au prorata temporis ;
- l'application d'une clause pénale égale à 20 % du prix de vente hors taxes ;
- l'exigibilité immédiate des factures non échues.

AgoraTIC se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans que cela puisse donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

Convention de formation

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

Convocations

AgoraTIC ne peut être tenue responsable de la non-réception de la convocation, quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

Annulation, absence, report d'inscription

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au client de 50 % du coût total du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

Annulation d'un stage

AgoraTIC se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement en supports de stage ou de problème technique, et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription sera automatiquement reportée à la session suivante.

Responsabilité

Sauf faute lourde, la société AgoraTIC limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certification, la société AgoraTIC dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

Attribution de compétence - Litiges

L'élection de domicile est faite par AgoraTIC à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

À défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de commerce de Paris, appliquant la loi française.

Propriété intellectuelle

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957, "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source".

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage.

L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du commerce des États-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75